

Ce mouvement local est associé avec un mouvement exceptionnel de régularisation des agents à la disposition du directeur. Ainsi après les mouvements, leur nombre est passé de 26 à 9.

Ce mouvement de régularisation ne sera pas reconduit l'année prochaine. Ainsi les agents qui n'ont pas pu obtenir un poste ou qui n'ont rien demandé se trouvent dans la position d'ALD local avec un maintien à leur résidence actuelle d'un an.

Il n'y a pas eu de dérogation à la règle de l'ancienneté mais des gels de postes qui ont bloqué les mutations d'agents présents dans des services en contrainte d'effectifs : le SIP de MONTAUBAN et la trésorerie de VALENCE D'AGEN.

Les postes suivants ont été gelés :

1 poste de A à Valence d'Agen,

1 poste de C à la Direction,

1 poste de C à l'EDR,

1 poste de C au SPFE.

L'agent stagiaire de catégorie B qui finit son stage dans le Tarn sera bien affecté au SIP de Montauban au 1er septembre 2020. Il ne figure pas sur le mouvement car son affectation est décidée nationalement.

Suite à la suppression des trésoreries mixtes au 1er janvier 2021, les agents des trésoreries qui ont obtenu une mutation ne rejoindront leur poste que le 1er janvier 2021 au lieu du 1er septembre 2020. Cette mutation ne remettra pas en cause la prime mobilité suite à la suppression du réseau.

A l'issue des mouvements, il reste 17 postes vacants et 8 agents ALD locaux ainsi cela fait donc 9 postes vacants par rapport au TAGERFIP sans tenir compte des temps partiels.

C'est une situation sans précédent qui n'augure rien de bon pour le fonctionnement des services et des suppressions d'emplois à venir.

Les mouvements des cadres supérieurs sont les suivants hors postes comptables :

##Mme Célia DUWELZ, AFIPA, Directrice du pôle de Gestion Fiscale

##M. Brice HOULES, IP, MDRA

##M. Christophe RIEUX, IP, Chargé de mission DDFIP82

##M. Franck ROLIN, IP, Responsable du PCRP.

Les détails des mouvements A, B et C sont sur ULYSSE 82.

Pour le mouvement de la suppression du réseau des trésoreries, le périmètre des agents qui pourront y participer, n'est pas encore définitivement arrêté. La direction s'oriente vers la possibilité pour tous les agents d'y participer sauf ceux qui ont obtenu un poste au mouvement du 1er septembre 2020.

Pour toutes informations ou précisions vous pouvez nous contacter par le biais de notre messagerie « cgt.ddfip82@dgfip.finances.gouv.fr »

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank